

INSTITUTION

L'institution est un concept polysémique, équivoque, problématique qui a des sens variables d'une discipline à l'autre, d'un paradigme à l'autre, d'un auteur à l'autre et qui, au bout du compte a produit une littérature surabondante.

L'institution est une réalité sociale qui varie d'une société à l'autre. Au sein d'une société globale, chaque institution est relativement autonome. Une institution est stable ou régulière, en ce sens qu'elle préexiste à ses membres. Une institution exerce sur le plan symbolique une forme de contrainte ; à la différence de l'association, elle ne dépend pas de l'accord de ses membres mais s'impose à eux. Les institutions sont des collectifs légitimes, soumis à des règles explicites et implicites. Toute institution remplit une fonction sociale particulière. « Une institution est un fragment des relations sociales établi sur un système de valeurs, mythes, idéologies et ordonné selon des normes, des rôles, des manières d'être, dont la fonction est d'assurer la conformité des individus et la maintenance d'un état des choses », Fischer, 1990.

La famille, l'école, les mouvements de jeunesse, les fédérations sportives sont des institutions éducatives, O. Reboul, 1997.

Les institutions conditionnent les choix des individus, mais ces derniers ne peuvent prendre de grandes décisions que dans le cadre des institutions qu'ils construisent, M. Douglas, 2000. Autrement dit, l'institution, c'est la mémoire, une information qui permet à chacun d'exercer sa rationalité d'individu. L'institution, quand elle est mise au service des individus, c'est aussi ce qui protège des inégalités liées à la nature. En filiation avec Max Weber, on considère l'institution comme ayant le monopole de la contrainte légitime, en se référant à un ensemble de normes et de sanctions explicitement et formellement définies dans un cadre non pas communautaire mais sociétaire.

L'école est-elle encore une institution de socialisation, au sens fort du terme, c'est-à-dire une organisation qui serait en mesure de transmettre des valeurs sociales sous formes de normes de comportement qui formeraient à leur tour les personnalités enfantines ?

F. Dubet, 1994, considère que l'école est plutôt définissable « comme une construction relativement instable, comme un arrangement ». L'étude de quelques collèges de banlieue indique que l'on passerait d'une logique de l'institution à une logique de l'établissement, O. Cousin, 1998.

Pour nous, l'école est tout à la fois un lieu de vie et une institution, au sens où la différence de rôles entre enseignants et enseignés induit des devoirs et des droits spécifiques à chacun. L'institution, c'est ce qui nous permet de penser l'école en tant que « cadre », J-P. Obin, 2002.

A partir d'une analyse de l'École Nationale d'Administration, miroir d'une nation, P. Legendre, 2000, montre d'une façon générale que les « montages » juridiques et institutionnels ne sont pas seulement indispensables à la formation du lien social, ils permettent aussi la « reproduction de l'humanité », c'est-à-dire la construction de l'homme en tant qu'homme, à part des êtres vivants, et transforme l'individu en sujet. Dans *La fabrique de l'homme occidental*, 1996, il déclare : « l'homme occidental a bâti le monde sur l'idée que l'univers a été fabriqué pour lui, qu'il est lui-même au centre et qu'ainsi il maîtrise le néant, en le remplissant... (or) l'homme ne choisit pas ses parents, ni le temps ni le lieu où il naît... Le monde est généalogiquement

organisé et la généalogie est un savoir de conservation de l'espèce humaine... ». L'analyse institutionnelle a montré que l'institution ne se réduisait pas à son aspect juridique, économique ou fonctionnel, qu'il n'y avait jamais un pur rapport d'extériorité entre l'institution et ceux qui en relèvent ou qui l'utilisent. Le processus d'institutionnalisation est une dialectique entre l'instituant et l'institué.